



## L'université de Nîmes expérimente un accompagnement individualisé des étudiants admis en « oui si » sur Parcoursup

Dans le cadre de la Loi Orientation et Réussite des Etudiants, l'université de Nîmes a décidé de mettre en place dès la rentrée 2018 un accompagnement individualisé pour les étudiants admis en « Oui si » en raison de leurs acquis moins solides.

Sur la plateforme Parcoursup, les étudiants ont pu voir leurs vœux acceptés ou placés en attente. Dans le cas où leurs résultats paraissaient insuffisants ou leur parcours moins adaptés pour garantir leur réussite, ils ont pu également être admis en « oui si ». Leur admission est alors conditionnée au suivi d'un parcours personnalisé proposé obligatoirement par les universités à partir de 2019.

Souhaitant favoriser la réussite de ses étudiants, l'université de Nîmes a fait le choix d'expérimenter ce dispositif dès la rentrée 2018 pour les licences à fort effectif : Administration Economique et Sociale, Droit et Psychologie.

Une centaine d'étudiants se sont engagés à suivre 30 heures par semestre de modules d'accompagnement complémentaires leur permettant de valider un crédit ECTS :

- Deux heures d'enseignements transversaux : méthodologie universitaire, expression écrite et orale, compréhension de texte, gestion du stress etc ...
- Une heure d'enseignement disciplinaire : culture générale et approche critique de l'actualité pour les filières AES et droit, culture scientifique pour les étudiants en psychologie.

Un bilan sera réalisé dès la fin de l'année universitaire afin d'effectuer d'éventuels ajustements avant de l'étendre aux autres licences à la rentrée 2019.

**Contact** : Elodie Jamet, Service Communication – [communication@unimes.fr](mailto:communication@unimes.fr) / 04 66 36 46 26